

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2016
AFFJUR/GLLF/MM**

C.M. 09.16.

Date de convocation : 09 décembre 2016
Date d'affichage : 09 décembre 2016
Compte-rendu succinct : 21 décembre 2016

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 28
Votants : 35

L'an deux mille seize, le seize décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. FROSSARD - M. BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - MME BOURETTE - MME IOSUB - MME SIMONOT - M. MORENCY - M. BEKKOUCHE - M. GUILLOU - M. EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - MME MERLIN - M. BENELHABIB - MME SEGHIRI - M. MENDY - MME JANIAUD-VERGNAUD - MME QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - M. MOHAMED - MME MANDILE - MME GOMIS - M. VIALADE - MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

ETAIENT REPRESENTES : MME CRISPIN (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - M. AUMARD (POUVOIR M. VERMOT) - M. FOURNIER (POUVOIR M. FROSSARD) - MME DENIS (POUVOIR MME EUDE) - MME SANE (POUVOIR MME VERTENEUILLE) - M. DAMONT (POUVOIR M. BILLARD) - M. BENARAB (POUVOIR M. BRULIN).

SECRETAIRE : MME BOURETTE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 16.10.030.** - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2016.
- 16.10.031.** - CONVENTION D'OCCUPATION A L'ASSOCIATION LES RESTOS DU CŒUR.
- 16.10.032.** - CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE – CABINET D'AVOCATS SABATTIER / COMMUNE DE TORCY – CONTENTIEUX MESSIEURS AUGUSTE ET LA SAS « LES FILS DE MADAME GERAUD / COMMUNE DE TORCY.

POLE AFFAIRES JURIDIQUES – ADMINISTRATION ET AFFAIRES GENERALES

ADMINISTRATION GENERALE

16.09.01. - CESSION DU VEHICULE RENAULT CLIO IMMATRICULE BG-641-FA - INDEMNISATION LA PARISIENNE ASSURANCES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de l'indemnisation, à hauteur de 5 340 €, par l'assureur de la Ville, « La Parisienne Assurances » pour la cession du véhicule Renault Clio immatriculé BG-641-FA. Il autorise Monsieur le Maire à encaisser pour le compte de la commune le montant de l'indemnisation.

16.09.02. - CESSION DU VEHICULE IVECO IMMATRICULE 174 CCK 77.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession du véhicule IVECO immatriculé 174 CCK 77 à la société NVO pour un montant de 6 000 €. Il autorise Monsieur le Maire à encaisser pour le compte de la commune le montant de la cession et à signer toutes les pièces afférentes au règlement de ce dossier.

AFFAIRES GENERALES

16.09.03. - CESSION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la cession de l'autorisation de stationnement de taxi au repreneur.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

16.09.04. - REMUNERATION DES AGENTS PARTICIPANT AUX OPERATIONS ELECTORALES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, détermine le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) allouée aux agents ne bénéficiant pas d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion d'élections, pour les différents scrutins à venir, comme suit :

OUVERTURE DU BUREAU A 8 HEURES	FERMETURE		
	18 H 00	19 H 00	20 H 00
Superviseur des bureaux de vote (journée entière)	370	397	425
Responsable administratif et juridique bureau centralisateur (journée entière)	370	397	425
Responsable de bureau de vote (journée entière)	330	352	375
Assistant de bureau de vote (journée entière)	270	290	310
Responsable de bureau de vote (après-midi et soirée)	180	205	230
Assistant de bureau de vote (après-midi et soirée)	150	172	195
Responsable de bureau de vote (matinée)	150	172	195
Assistant de bureau de vote (matinée)	120	137	155

16.09.05. - MAJORATION DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la majoration de la Nouvelle Bonification Indiciaire pour les fonctionnaires employés au sein de la Police Municipale de la Ville de Torcy, au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville, à la suite de la création des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

16.09.06. - INDEMNITE D'ASTREINTE ET D'INTERVENTION - ASTREINTE SECURITE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi d'une indemnité d'astreinte et d'une indemnité d'intervention ou de récupération pour les agents de toutes filières des agents titulaires, stagiaires et non titulaires.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU CONTROLE DE GESTION

16.09.07. - DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), adopte la décision modificative n°2 de l'exercice 2016 selon le tableau suivant, et équilibrée comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	
CHAPITRE 011	69 015,00		-4 000 € RH, - 5 000 € culture, -6 600 € adm. générale, 64 301 € changement imputation OPAH, 17 821 € scolaire, 17 880 € informatique, 38 813 € changement imputation frais d'annonce, -54 200 € diminution compensation Elior
CHAPITRE 012	244 900,00		Ajustement masse salariale (augmentation reclassement, indemnité chômage)
CHAPITRE 65	65 250,00		27 000 € changement d'imputation subvention OPAH, -4 000 € subvention culture, - 10 750 € redevances informatique, 17 000 € remboursement restauration scolaire et centre de loisirs autres communes, 36 000 € complément admission en non valeur,
CHAPITRE 66	6 500,00		Ajustement intérêt de la dette
CHAPITRE 022	-86 317,00		Diminution dépenses imprévues
CHAPITRE 023	-99 332,00		Diminution virement investissement
CHAPITRE 042	-3 704,00		42 000 € complément dotation des provisions,- 45 704 € annulation des amortissements
CHAPITRE 74		147 412,00	51 000 € fonds amorçage TAP, 66 528 € changement imputation subvention ANAH OPAH, 29 884 € changement imputation subvention Région opah
CHAPITRE 75		14 900,00	Remboursement taxes bureaux Pôle Emploi
CHAPITRE 77		34 000,00	9 000 € complément indemnité sinistre juillet 2016, 25 000 € révision marchés
TOTAL GENERAL	196 312,00	196 312,00	

SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre/ opérations	DEPENSES	RECETTES	
OPERATION 103	381 775,00		Création d'une opération pour le contrat pôle gare
CHAPITRE 204	-381 775,00		Changement d'imputation contrat pôle gare
CHAPITRE 040		42 000,00	Complément dotation de provisions
CHAPITRE 041	1 777 075,00	1 777 075,00	227 075 € intégration dans l'inventaire des frais d'études, 1 550 000 € régularisation d'acquisitions
CHAPITRE 204	-132 826,00		-62000 € subvention apic, -70826 € subvention OPAH pour imputation en fonctionnement
CHAPITRE 20	-27 017,00		11 796 € complément études secteur 2, -38 813 € changement d'imputation frais d'études
CHAPITRE 21	- 55 916,00	-	travaux accessibilité église, diminution acquisitions, achat licences
CHAPITRE 23	-31 572,00		Travaux accessibilité église, changement d'imputation
CHAPITRE 13		-96 412,00	-66 528 € subvention ANAH OPAH, - 29 884 € subvention Région OPAH, -
CHAPITRE 16	4 000,00	-43 883,00	4 000 € remboursement cautions logements, -43 883 € diminution emprunt
CHAPITRE 021		-99 332,00	diminution virement fonctionnement
CHAPITRE 040		-45 704,00	diminution amortissements
TOTAL GENERAL	1 533 744,00	1 533 744,00	

16.09.08. CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA COMMUNE DE TORCY SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE TOURISME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention Ville de Torcy / Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, relative au transfert, au 1^{er} janvier 2017, de la compétence obligatoire de « promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisme » aux Communautés d'agglomération, stipulant la prise en charge ou le financement de charges qui relevaient auparavant de la compétence de la Commune de Torcy dès lors qu'elles revêtiront un intérêt communautaire. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

16.09.09. - REFORME TARIFAIRE DES CLASSES TRANSPLANTEES : GROUPES SCOLAIRES BEL AIR ET LE CLOS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le quotient familial et de fixer les taux d'effort et les tarifs plancher et plafond, pour les classes transplantées Bel Air et le Clos de la manière suivante :

Activités	Taux d'effort
Classe transplantée Bel Air	0,057810567616635
Classe transplantée Le Clos	0,040511739613385

Activités	Tarif plancher	Tarif plafond
Classe transplantée Bel Air	40,80 €	280,38 €
Classe transplantée Le Clos	28,68 €	197,04 €

16.09.10. - REPRISE DE PROVISIONS 2015 ET DOTATION AUX PROVISIONS 2016 POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE REDEVABLES (IMPAYES).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de reprendre les provisions constituées en 2015 pour un montant de 25 000 €, de réaliser la dotation aux provisions 2016 pour un montant de 72 000 € et de procéder aux opérations comptables d'ordre budgétaires qui s'imposent.

16.09.11 -. AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 OPERATION 102 « GROUPE SCOLAIRE LE CLOS DE LA FERME ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, qui seront reportés sur le Budget Primitif 2017, conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE OPERATION	CREDITS OUVERTS EN 2015 HORS REPORTS	CALCUL 25%	MONTANT AUTORISE
OP 102 CHAP 20	339 042,00 €	84 760,50 €	84 000 €
OP 102 CHAP 23	28 000,00 €	7 000,00 €	7 000 €
TOTAL	367 042,00 €	91 760,50 €	91 000 €

16.09.12. ADMISSION EN NON VALEUR 2016 DE CREANCES IRRECOUVRABLES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non valeur 2016 des produits irrécouvrables pour un montant total de 58 507,28 €.

16.09.13. - REPRISE DE SURAMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le comptable public à passer les écritures d'ordre non budgétaires pour le compte de la Commune pour un montant total de 37 269 €.

POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

CULTURE

16.09.14. - TARIFS HORAIRES DE MISE A DISPOSITION DU PETIT THEATRE DE L'ARCHE ET DE L'ESPACE LINO VENTURA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs horaires de location du Petit Théâtre de l'Arche et de l'Espace Lino Ventura, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

- Petit Théâtre de l'Arche : 62 € (avec technicien) ou 42 € (sans technicien).
- Espace Lino Ventura : 73 € (avec technicien) ou 52 € (sans technicien).

SPORT

16.09.15. - VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION ALLOUEE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « VOLLEY BALL DE TORCY MLV » - ANNEE 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer le solde de la subvention allouée à l'association « Volley Ball de Torcy MLV » pour l'année 2016 d'un montant de 1 955 €. La subvention totale est ainsi portée à 12 705 €.

POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES

16.09.16. - CONVENTIONS D'OCCUPATION DOMANIALE POUR DES PASSERELLES DE TELERELEVE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention entre la Ville de Torcy, la SFDE, la Société M2O relative à l'occupation domaniale de passerelles sur des immeubles dont la Ville de Torcy est propriétaire ou gestionnaire. Il précise que la Société M2O versera à la Ville une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 150 € par passerelle installée et par an. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

16.09.17. - CONVENTIONS D'OCCUPATION DOMANIALE DE REPETEURS SUR LES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS OUVRAGES - VILLE DE TORCY/EIFFAGE/SFDE/M20.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention entre la Ville de Torcy, l'entreprise EIFFAGE, la SFDE et la Société M2O relative à l'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage publics et divers ouvrages communaux. Il précise que la Société M2O versera à la Ville une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 1 € par répéteur installé et par an. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DE L'URBANISME

16.09.18. - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°5 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions) approuve la modification n°5 du Plan l'Occupation des Sols. Il dit que la délibération s'y rapportant fera l'objet des modalités de publicité en vigueur. Il dit que ladite modification des Sols sera tenue à disposition du public aux jours et heures d'ouverture du service urbanisme et que les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet de la Ville.

16.09.19. - PROCÉDURE DE « BIEN VACANT ET SANS MAITRE » - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DES PARCELLES : AB 167, AB 177, AI 33, BC 54, BC 302, BC 303 et BC 377.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'incorporation dans le domaine privé de la commune des parcelles cadastrées AB 167, AB 177, AI 33, BC 54, BC 302, BC 303 et BC 377 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété.

16.09.20. - ACQUISITION FONCIERE EN VUE DE L'EXTENSION ET DE LA RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE « LE CLOS DE LA FERME ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition d'une partie de la parcelle BH 110.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10 le seize décembre deux mille seize.

Guillaume LE LAY-FELZINE,



[Signature]
Maire de Torcy.